

DELIBERATION N°76/2023

OBJET : RESSOURCES HUMAINES : Modification du tableau des effectifs-filière technique – grade de technicien

L'an deux mille vingt-trois, le 27 du mois d'octobre à 10h00

Le Conseil Municipal de la Commune de DRAP, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Robert NARDELLI, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 20 octobre 2023

PRESENTS : Robert NARDELLI Maire, Martine DUNOYER DE SEGONZAC / Philippe MINEUR / Alexandra GHIGI-RUSSO / Serge DIGANI / Jean-Christophe CENAZANDOTTI / Catherine DINI, Jean QUENCEZ adjoints/, Christine DECORDIER /Kathy NICOLAS/ Sabrina DIVRY/ conseillers municipaux délégués, / Bouabdallah LAFTAS/Xavier JARJANETTE/Vanessa BEAUJEAUD /Françoise DAMILANO / Jean-Pierre MONTCOUQUIOL / Sandrine GUGLIELMINO/ Clorinde MARCONI conseillers municipaux

ABSENTS REPRESENTES : Sophie ESPOSITO par Philippe MINEUR/ Thierry VISSIAN par Robert NARDELLI/ Nathalie DIGANI par Martine DUNOYER DE SEGONZAC, Stephen VIALE par Sandrine GUGLIELMINO

ABSENTS : Gracienne DODAIN, Michaël TRUCCHI, Romain BIANCHI, Philippe JANIN, Maeva THOMMERET

Secrétaire de séance : Xavier JARJANETTE

Le Maire rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article L313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Vu le tableau des effectifs,

Le Maire propose à l'assemblée,

- ❖ **la création d'un** emploi permanent de Technicien Territorial, à temps complet en vue du recrutement du Responsable du service Vie à la Population

Le tableau des emplois est modifié à compter du 1^{er} décembre 2023 :

Filière : TECHNIQUE

Cadre d'emplois : Technicien

Grade : Technicien :

ancien effectif : 0

nouvel effectif : 1

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget.

AR Prefecture

006-210600540-20231027-76-DE
Reçu le 27/10/2023

Oui cet exposé, après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- ❖ **D'ADOPTER** la création d'emploi ainsi proposée.
- ❖ **D'INSCRIRE** les crédits nécessaires au budget de la Commune
- ❖ **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents relatifs à ce dossier et de procéder au recrutement

Nombre de Conseillers en exercice : 27

Présents : 18 Votants : 22 Absents : 5 Contre : 0 Abstentions : 0 Pour : 22

Fait à Drap, le 27 octobre 2023

Le Maire,

Robert NARDELLI



Compte-rendu exécutoire après dépôt en préfecture le : 27/10/2023

Affichage en mairie le : 31/10/2023